

REGLEMENT DU JEU

« ANNIVERSAIRE PAT PATROUILLE »

Le Jeu est organisé par le Société CDISCOUNT, Société Anonyme au capital de 6 403 294,38 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126 Quai de Bacalan - 33000 Bordeaux, ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** », en partenariat avec la société MTV NETWORKS SARL, au capital de 8 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 393 566 898, ayant son siège social au 22 rue Jacques Dulud 92521 Neuilly sur seine (ci-après dénommée le « fournisseur »).

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Ce règlement comporte 18 articles.

ARTICLE 1. PRESENTATION DU JEU

La Société Organisatrice organise un jeu gratuit avec obligation d'achat intitulé « Anniversaire Pat Patrouille » (ci-après le « **Jeu** ») accessible uniquement du site internet de la Société Organisatrice accessible sur PC, tablette et smartphone via l'url www.cdiscount.com ainsi que via les applications Android et IOS associées (ci-après ensemble le « **Site** »).

ARTICLE 2. PERIODE DE VALIDITE DU JEU

Le Jeu est organisé du **Mercredi 12/06/2019 à 14 heures** au **Mercredi 26/06/2019 à 14 heures**, date et heure française de connexion faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3. PRINCIPE DU JEU

Le Jeu consiste en un tirage au sort réservé à aux participants ayant acheté un ou plusieurs produit(s) licencié(s) éligible(s) « Pat Patrouille » sur le Site ou les produits vendus sur la MarketPlace, sous respect du présent règlement de jeu.

Les produits licenciés éligibles au Jeu sont également identifiés par la présence du bandeau ci-dessous dans leur fiche produit :



La liste complète de cette dotation est disponible en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse électronique valide.

Un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses électroniques différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant au Jeu.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. En effet, une seule et unique adresse électronique est acceptée par participant (même nom, même prénom, même adresse postale).

S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

Ne peuvent participer :

- les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elle contrôle et/ou qui la contrôlent,
- toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu,
- les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

ARTICLE 5. MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

5.1 Accès au Jeu

Le Jeu est uniquement accessible, pendant la période visée à l'Article 2 ci-avant.

La participation au Jeu nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide. Toute inscription par téléphone, télécopie, e-mail ou voie postale ne pourra être prise en compte.

L'accès au Jeu est conditionné au fait que le participant soit titulaire d'un compte client Cdiscount. Aussi, dans le cas où l'internaute n'aurait pas de compte client Cdiscount, il devra préalablement en créer un afin de pouvoir accéder au Jeu.

Il ne sera admis qu'une seule et unique adresse électronique par participant (même nom, même prénom, même adresse postale) dans le cadre du Jeu. Il est formellement interdit au participant de participer au Jeu en utilisant différentes adresses électroniques et/ou une adresse électronique d'un tiers.

S'il est constaté qu'un participant a participé au Jeu en utilisant plusieurs adresses électroniques et/ou l'adresse électronique d'un tiers, cette(ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

De la même manière, une seule commande par personne (même nom, même adresse postale et électronique) est éligible au Jeu pendant toute la durée du Jeu.

En conséquence, dans l'hypothèse où vous passeriez plusieurs commandes éligibles au Jeu, la Société organisatrice prendra uniquement en compte la première commande effectuée sur le Site et répondant aux conditions d'éligibilité du présent règlement.

Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu et considérée comme nul.

5.2 Inscription au Jeu

L'inscription au Jeu est conditionnée à une obligation d'achat.

Afin de participer automatiquement au Jeu, l'internaute doit : commander un ou plusieurs produit(s) « Anniversaire Pat Patrouille » éligible(s) (ci-après le « Produit ») sur le Site, hors produits vendus sur la Marketplace, entre le Mercredi 12 juin 2019 à 14 heures et le mercredi 26 juin 2019 à 14 heures.

L'inscription au Jeu étant liée à l'achat d'un (1) Produit, **toute rétractation sur le Produit entrainera la désinscription du participant au Jeu.**

Toute participation/inscription en dehors de la période visée à l'Article 2 ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 6. DESIGNATION DU GAGNANT

Un (1) tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions du présent règlement pour désigner quarante six (46) gagnants d'une (1) pyramide de lots ci-après.

Les tirages au sort auront lieu le mardi 10 Juillet 2019.

ARTICLE 7. DOTATION

Les dotations du Jeu sont les suivantes :

- **1^{er} prix : un (1) lot Anniversaire Pat Patrouille** d'une valeur unitaire de trois cent quatre vingt trois euros et soixante dix huit centimes toutes taxes comprises (383.78 euros TTC), comprenant un camion de changier, 24 assiettes, 24 gobelets, 32 serviettes, 1 ballon AirWalker Chase, 24 ballons, 16 sacs de fête, 16 sans gêne, 16 invitations et enveloppes, 1 guirlande, 20

bougies, 1 nappe, 10 figurines héro pup, 10 mini véhicules, 1 gâteau et 5 boissons sur le thème Pat Patrouille.

- **Du 2^{ème} au 7^{ème} prix : six (6) Jeux Switch Pat Patrouille en mission** d'une valeur unitaire de trente neuf euros et quatre vingt dix neuf centimes toutes taxes comprises (39.99 euros TTC)
- **Du 8^{ème} au 11^{ème} prix : quatre (4) Malette Créative D'Arpège Pat Patrouille** d'une valeur unitaire de vingt quatre euros et quatre vingt dix neuf centimes toutes taxes comprises (24.99 euros TTC)
- **Du 12^{ème} au 21^{ème} prix : dix (10) Véhicules et figurines Pat Patrouille Ultimate Rescue** (Spin Master) d'une valeur unitaire de dix neuf euros et quatre vingt dix neuf centimes toutes taxes comprises (19.99 euros TTC)
- **Du 22^{ème} au 31^{ème} prix : dix (10) DVD Pat Patrouille** (Tfou vidéo) d'une valeur unitaire de dix euros (10 euros TTC)
- **Du 32^{ème} au 46^{ème} prix : quinze (15) livres Pat Patrouille** (Edition Hachette) d'une valeur unitaire de cinq euros (5 euros TTC)

La valeur totale des dotations est donc de mille quatre vingt dix huit euros et cinquante huit centimes toutes taxes comprises (1098,58 € TTC).

Il est également précisé que les dotations décrites ci-avant ne sont pas fractionnables et ne sont pas convertibles en numéraire : elles doivent être utilisées dans leur intégralité et en une seule fois.

ARTICLE 8. REMISE DE LA DOTATION

Le gagnant sera personnellement informé de sa dotation par la Société Organisatrice par email sur la base des coordonnées communiquées par ses soins lors de son inscription au Jeu.

La dotation sera envoyée par courrier/colis au gagnant par le fournisseur dans un délai maximum de *1 mois* suivant le tirage au sort.

La dotation étant nominative, le gagnant ne peut donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne.

Le gagnant renonce à réclamer à la Société Organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et /ou l'utilisation de la dotation.

Le gagnant pourra décider de ne pas recevoir toute ou partie de la dotation.

ARTICLE 9. NON DELIVRANCE DE LA DOTATION

Dans les cas où le gagnant ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait sa dotation, ou ne la réclamerait pas, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation et n'aura droit à aucune compensation de quelque sorte que ce soit.

La dotation sera perdue et demeurera acquise à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.

Il en sera de même dans le cas où la dotation ne pourrait être distribuée par suite :

- d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées du gagnant lors de la commande du Produit et/ou de son inscription sur le Site,

- d'une modification des coordonnées du gagnant entre le moment de son inscription sur le Site et le moment où il est déclaré gagnant,
- en cas de défaillance du fournisseur d'accès et/ou du réseau internet,
- ou pour tout autre cas, imputable ou non, au gagnant.

La dotation ne pourra donc en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant ayant fourni des coordonnées erronées pour la remise de sa dotation.

ARTICLE 10. EXCLUSION

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues.

La Société Organisatrice annulera la ou les inscription(s) de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement (notamment fraude ou tricherie, tentative de fraude de tricherie...).

Ces exclusions peuvent se faire à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 11. RECLAMATIONS

Toute réclamation concernant le Jeu doit être faite à l'adresse suivante :

Cdiscount.com / SGPN
Service Clients
BP 90200
93472 Neuilly Sur Marnes

Afin que le dossier de réclamation soit traité, le dossier de réclamation envoyé par le participant à l'origine de la réclamation devra obligatoirement contenir l'intégralité des pièces suivantes :

- Le prénom, le nom et l'adresse électronique saisis par le participant à l'origine de la réclamation,
- Une photocopie d'un justificatif d'identité en vigueur.

La date limite de réception des réclamations est fixée au 31/08/2019.

Toute réclamation effectuée postérieurement à cette date ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 12. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION AU JEU

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont pas par nature éligibles au remboursement.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du Jeu.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse postale et électronique) pour toute la durée du Jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du Jeu mentionnée ci-dessous. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion au Jeu.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, la prise de connaissance et l'impression du règlement général, et la participation au Jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du Jeu :

Cdiscount.com / SGPN
« Anniversaire Pat Patrouille »
BP 90200
93472 Neuilly sur Marne

en joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile en France ;
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- un RIB ou RIP.

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 13. INFORMATIQUE ET LIBERTES

13.1. Collecte et utilisation des données à caractère personnel

La Société Organisatrice est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les informations communiquées dans le cadre de la participation au Jeu sont à destination de la Société Organisatrice et sont utilisées pour les besoins, l'organisation et la gestion du Jeu et notamment pour la remise des dotations. Elles pourront être conservées à l'issue du Jeu à toute fin de preuve en cas de contestation ou de soupçon de fraudes.

Les données à caractère personnel des participants pourront être transmises à des prestataires/partenaires de la Société Organisatrice aux fins d'organisation et de gestion du Jeu, étant précisé que certains de ces prestataires/partenaires peuvent se trouver hors de l'Union Européenne.

La Société Organisatrice assure à cet égard avoir pris les mesures nécessaires pour encadrer juridiquement ce transfert de données, notamment en accomplissant les formalités adéquates auprès de la CNIL.

13.2 Droit d'opposition, de rectification ou de suppression des données à caractère personnel

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, tout participant dispose des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données le concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de la Société Organisatrice et/ou de ses partenaires/prestataires participants au Jeu. Chaque participant dispose également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Chaque participant peut exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse informatique-et-libertes@cdiscout.com, ou courrier postal adressé à : Cdiscount.com / SGPN - Service Clients désabonnements - BP 90200 - 93472 Neuilly Sur Marne, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Si le participant est concerné, il peut s'opposer à tout moment à recevoir de la prospection commerciale de Cdiscount. Ainsi, si le participant est concerné par la prospection par email, le participant peut se désabonner à tout moment des newsletters (i) en cliquant sur les liens hypertextes « Gérer mes abonnements » ou « Me désabonner » présents dans chaque newsletter adressée par la Société organisatrice ou (ii) en se rendant directement sur son compte client Cdiscount en cliquant sur le lien « Mes newsletters ».

Chaque participant peut demander le remboursement du timbre utilisé pour l'exercice des droits mentionnés ci-dessus. Il suffit de le préciser lors de l'envoi de votre courrier. Le remboursement se fera sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe.

Pour plus d'informations : <https://www.cdiscount.com/vie-privee-et-cookies.html>.

ARTICLE 14. LIMITE DE RESPONSABILITE

14.1 Sur le réseau Internet

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par tout participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet et, notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à connexion et/ou d'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou de la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage ; des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur les dits réseaux, etc. pour lesquelles la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable :

- en cas de défaut, de perte, de retard ou d'erreur de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté ;
- de l'envoi de messages et/ou de données et à une adresse fautive, erronée ou incomplète ;
- si les données relatives à la participation au Jeu ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter ;

- en cas d'impossibilité pour un participant d'accéder au Jeu et/ou d'y participer ;
- si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du participant devait être interrompue ou si sa participation au Jeu n'a pas été prise en compte ;
- de la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du Jeu, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du terminal (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) et/ou d'incident lié à l'utilisation du terminal lors de la participation au Jeu. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux participants, à leurs terminaux, à leurs équipements informatiques et téléphoniques et aux données qui y sont stockées ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

14.2 Sur l'acheminement des dotations

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue à leurs risques et périls. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires selon les modalités prévues à l'article « Réclamations » du présent règlement.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement :

- en cas d'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant ;
- en cas de mauvais acheminement du courrier et des envois postaux, et notamment en cas de retard, perte, avarie et manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux ;
- en cas de destruction totale ou partielle de la dotation.

14.3 Dispositions spéciales

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, sans préavis ni information préalable des participants, d'annuler le Jeu, de l'écourter, de le prolonger, de le reporter ou d'en modifier les conditions pour quelque raison que ce soit et notamment en cas de survenance d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, de dysfonctionnement imputable entre autres à un virus informatique, une défaillance technique, un bogue, une intervention ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, de fraude ou de tentative de fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au Jeu ou en cas d'évènement indépendant de la volonté de la Société Organisatrice de nature à affecter ou à compromettre la bonne gestion, la sécurité, l'équité, la procédure de participation au Jeu et/ou la procédure de détermination des gagnants, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du Jeu et la non attribution de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tous les auteurs de ces fraudes.

De manière générale, aucune indemnité ou contrepartie de quelque nature que ce soit ne sera due au(x) participant(s) en cas d'annulation du Jeu et/ou de modifications des conditions de participation au Jeu et/ou de désignation des gagnants du Jeu.

ARTICLE 15. DISPONIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur le Site.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par participant (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du Jeu.

ARTICLE 16. MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le Site.

ARTICLE 17. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site qui y sont proposés sont strictement interdites. Les marques dénominative, semi-figurative et figurative de la Société Organisatrice ainsi que toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits protégés couvertes par des dépôts en France et/ou à l'étranger par la Société Organisatrice et/ou leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

ARTICLE 18. LITIGES

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Annexe 2 : Liste des produits éligibles

auc6134856570630	8 Gobelets en carton Pat'Patrouille - Taille Unique
auc0013051770907	PAT'PATROUILLE Lot de 8 Assiettes - 23 x 23 cm
auc6270029945147	8 Pailles Pat' Patrouille - Taille Unique
auc2009812481432	8 masques Pat Patrouille
auc0645760576008	Pat' Patrouille kit Anniversaire 8 Personnes - Anniversaire Stella et Everest 8 Personnes
paw0634438978848	Pat Patrouille kit Anniversaire 8 Personnes
ams0013051557287	PAT'PATROUILLE Pack 8 Pailles - 24 cm

auc2009812482057	Bougie chaze paw patrol
auc2009812482569	Bougie Pat Patrouille
auc8007315693509	Dulcop International 103.693500, 175 ml, Paw Patrol, unisexe, Enfant, 3 année(s), Italie
phi9782764339800	PAT'PATROUILLE 2 personnages en blocs - Livre cartonné de 12 pages - Editions Phidal
mon1533	PAT'PATROUILLE Baton Sauteur T-Ball - Garçon - A partir de 3 ans
win3700126906442	TOP TRUMPS - La Pat'Patrouille - Paw Patrol - Valisette 5 jeux en 1 - Version française
cle520909	CLEMENTONI Quizzy - Pat'Patrouille - Stylo Parlant - Jeu Educatif
rav4005556121861	PAT'PATROUILLE Puzzle 3D 72 pcs
rav05476	PAT'PATROUILLE Puzzle En Mission 35 pcs
cle52142	CLEMENTONI Pupitre Educatif - Pat Patrouille - 18 Activités Educatives
spi6033087	PAT PATROUILLE Boîte Métal Dominos
dis8001011283088	PAT PATROUILLE - Jeu de Quilles / Bowling enfant - Garçon
daropaw387f	PAW PATROL - Tente pop-up 80x80x90 cm
cle15112	CLEMENTONI Ardoise Magique - Pat Patrouille
wor5013138666357	Pat Patrouille - Tente de jeu pop-up
daropaw100	Paw Patrol Maisonnette en plastique
spi6028801	PAT PATROUILLE Jeu de Mémo Mini Valisette
vt190405	VTECH Pat'patrouille Marcus, croc'lettres
rubi630719	PAT PATROUILLE - Déguisement Marcus
mon06997	PAT PATROUILLE - Ballon sauteur - Jeu de plein air - Garçon - A partir de 3 ans
rubi630718	PAT PATROUILLE - Déguisement Chase
spi6035863	PAT PATROUILLE Jeu Tour Jenga
wor156paw01e	PAT PATROUILLE Tente Cabane enfant en Tissu GetGo - Worlds Apart
mon8001011079292	PAT'PATROUILLE Ballon en mousse - 20 cm - Jeu de plein air - Garçon - A partir de 3 ans
vt190205	VTECH Pat'patrouille Super pilote éducatif
spi6033095	PAT PATROUILLE Grande Valisette Métal de 2 Puzzles Lenticulaires
sam5055114318331	Sambro Piscine à boules Voiture pompiers + 20 boules Paw Patrol Rouge
dis3760001677546	1 TAP BALL PAT PATROUILLE PAW PATROL RAQUETTE DISNEY
auc8436038130099	Maisonnette pour enfants Paw Patrol
auc6038044692237	8 Cartes d'invitation avec enveloppes Pat' Patrouille - Taille Unique
paw0000999830671	Kids Serviettes En Papier (2 Feuilles) - Rouge AL18D
auc0000999819737	Amscan 999142 3 Cm Paw Patrol Mini Figurine Bougies PQOL8
spi0778988120835	Spin Master Paw Patrol Basic Vehicle Chase, Noir, Bleu, Voiture
spi60226261	PAT PATROUILLE Figurine d'action rouge - Marshall
fda3517133224960	PAT PATROUILLE - Ma Malette d'Ecole
spi6044474	PAT'PATROUILLE Véhicule Transformable Chase Spinmaster
kid0661148542472	Kiddieland Paw Patrol Marshall Camion de pompiers 54247
daropaw043	PAT PATROUILLE Draisienne Métal Bleu
spi3612408368148	PAT PATROUILLE Rubben Mini Véhicule Bulldozer et Figurine Ultimate Rescue
lexrp500pa	LEXIBOOK - PAT PATROUILLE - Radio Réveil Enfant avec Projections d'Images
cle52144	CLEMENTONI Tablette - Pat Patrouille - 16 Activités Educatives
spi60226263	PAT PATROUILLE Figurine d'action jaune - Rubble
spi0778988151cha	PAT PATROUILLE Ultimate Rescue - Véhicule et figurine bleue Chase
lexrcdk100pa	LEXIBOOK - PAT' PATROUILLE - Lecteur CD Karaoké Enfant avec 2 microphones
spi60226264	PAT PATROUILLE Figurine d'action rose - Skye

lexrp500pa	LEXIBOOK - PAT PATROUILLE - Radio Réveil Enfant avec Projections d'Images
tal5050883007868	PAT'PATROUILLE Talkie Walkie Chase
tal5050883009244	PAT PATROUILLE Le Talkie walkie 3D
spi6024966	PAT PATROUILLE Camion Pat' Patrouilleur avec voiture et Chase
inj1103	LA PAT' PATROUILLE Porteur Racing Car
daropaw110f	PAT' PATROUILLE Trottinette 3 Roues SKYE
lexrcd108pa	LEXIBOOK - PAT PATROUILLE - Lecteur CD Enfant
spi6046151	PAT PATROUILLE Ultimate Rescue - Véhicule et figurine rouge Marcus
inj7243	PAT PATROUILLE Quad électrique enfant Wings 6 volts
lexdvp6pa	LEXIBOOK - PAT PATROUILLE - Lecteur DVD Portable pour Enfant avec port USB
paw778988181942	PAT PATROUILLE Ultimate Rescue - Camion De Chantier
auc5055114306604	PAT PATROUILLE Malette Coloriage Demi-lune - Assortiment
spi0778988147580	PAT PATROUILLE Ultimate Rescue - Camion de Pompiers
spi6045905	PAT PATROUILLE Ultimate Rescue - Véhicule et figurine bleue Chase